

BIOTECH

► Le projet de Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie devra faire vivre la «Biotech Valley» lémanique

«Nous devons jouer sur les avantages des deux pays»

Selon Hervé de Kergrohen, l'un des initiateurs du projet, l'équilibre sera possible en utilisant intelligemment tous les tableaux.

Yves Genier

Le rêve de «vallée biotechnologique» lémanique saura-t-il surpasser les divisions politiques? C'est la raison de la création, prévue cette année, d'une fondation destinée à rassembler les énergies et les canaliser pour lancer la région transfrontalière dans la nouvelle ère industrielle. Annoncée mardi en marge de la tenue à Genève de la rencontre Biodata 2004, cette initiative a pour ambition, une fois dûment enregistrée et rendue fonctionnelle, de lancer les premiers projets de nouvelles entreprises de pointe dès le 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Cette organisation, qui prendra la forme d'une fondation domiciliée en Suisse, inclut la participation de tous les cantons romands et Bâle pour le côté helvétique et des trois régions frontalières françaises que sont l'Alsace, la Franche-Comté et

surtout Rhône-Alpes. Elle a évidemment le soutien de l'Office fédéral de la science et de la recherche pour le côté suisse et, avantage loin d'être négligeable dans l'univers des administrations publiques, a bénéficié aussi du soutien affiché de Pascal Couchepin en tant qu'ancien président de la Confédération et de Jean-Pierre Raffarin, lors d'une rencontre des deux hommes à la fin de l'année dernière à Paris.

Le jeu consistera à équilibrer les avantages

Mais pour que l'institution puisse réellement assurer son rôle et ne pas se convertir en coquille vide, minée de surcroît par les intérêts divergents des deux pays, elle devra rapidement apprendre à faire jouer les divers intérêts et avantages respectifs des deux côtés de la frontière. Hervé de Kergrohen, organisateur de BioData, et l'un des

concepteurs, en convient: «L'un des nœuds principaux de ce projet sera d'équilibrer les intérêts des deux pays partie prenante». Les initiateurs ont cependant quelques atouts dans leurs manches.

Suisse et France n'offrant pas les mêmes avantages, le jeu consistera à jouer à fond la carte des avantages comparatifs: la France offre de meilleures aides d'Etat, y compris les subsides européens et les infrastructures de base comme les incubateurs. Elle s'avère par conséquent plus avantageuse pour l'entrepreneur misant sur un projet à maturation lente s'inscrivant dans le long terme. Par ailleurs, la main-d'œuvre coûte moins cher. La Suisse pour sa part propose un marché des capitaux plus accessible, avec (encore) quelques capital-risqueurs, des business angels, qu'ils ne le sont outre-frontière, un environnement fiscal plus attractif. «C'est le pays le

plus favorable aux entrepreneurs qui veulent s'enrichir rapidement», poursuit Hervé de Kergrohen.

L'on rêve de zones franches

Aussi, le jeu consistera à orienter les projets vers le terrain le plus favorable, «quitte à faciliter l'implantation en France d'un projet suisse et vice-versa. Cela demande une certaine dose de coopération entre autorités des deux pays», reconnaît l'initiateur. Cependant, son ambition va encore plus loin pour transcender le concept même de frontières nationales en imaginant de véritables zones franches. «Il en existe pour les questions agricoles. Alors, pourquoi ne pas en créer pour faciliter l'émergence des biotechnologies?» interroge l'expert.

La pertinence de l'idée s'appuie sur le bénéfice que la convergence des cultures d'entreprises des deux pays pourrait produire

avec, en France, des structures étatiques lourdes, certes, mais capables d'amener d'importants financements et la Suisse, d'autre part, qui compte sur la souplesse de son cadre de travail et la relative facilité à lever des fonds. La dernière question qui se pose

consiste à savoir comment des régions aussi éloignées que sont l'Alsace, Bâle ou Grenoble seront motivées à soutenir réellement l'activité d'une fondation qui aura pour but, essentiellement, de favoriser les implantations autour du lac Léman •

Un nouveau souffle pour Biodata

Autant l'édition 2003 était placée sous le signe des incertitudes concernant son avenir, autant celles-ci paraissent levées. L'édition 2004 a fait ressentir en effet un souffle nouveau dans l'univers de la biotechnologie. Les investisseurs, échaudés par les baisses boursières des années précédentes, reviennent et marquent un intérêt nouveau pour les nouvelles idées. Leurs concepteurs se font ainsi plus aventureux: la fréquentation du First Tuesday, organisée conjointement à Biodata, a ainsi augmenté par rapport à l'an dernier. Sur le plan de la fréquentation globale en revanche, les chiffres ressemblent à ceux de 2003: 350 inscrits environ pour une fréquentation totale d'environ 500 personnes. Avec le First Tuesday, ce sont 100 personnes de plus qui ont fait le déplacement de l'hôtel Intercontinental. Hervé de Kergrohen, enfin, l'avoue avec une certaine satisfaction: la chasse aux sponsors devient de moins en moins difficile, signe d'une détente certaine sur ce front-là. - (YG)

CESSION

► Le groupe entend conclure l'affaire cette année

ABB va se désengager de Lummus

ABB prévoit de conclure cette année la cession de sa filiale Lummus, qui comprend le secteur «downstream» (transformation et raffinage). Dans le domaine de la construction, le groupe entend se séparer de ses activités suisses et allemandes cette année encore.

«Nous prévoyons que nous concluons cette vente (de Lummus) en 2004», a indiqué mercredi le directeur financier d'ABB Peter Voser, dans le magazine allemand Finanz und Wirtschaft. Il a précisé que le montant de l'opération sera probablement inférieur aux 925 millions de dollars (1,17 milliard de francs) obtenus la semaine dernière pour la cession de la division pétrochimique et gazifière, OGP.

La filiale est impliquée dans l'affaire de l'amiante

Lummus appartenait à celle-ci mais a été exclue de la vente en raison de son implication dans

le dossier de l'amiante, pour lequel ABB tente de conclure un règlement amiable d'un montant de 1,2 milliard de dollars. Le groupe helvético-suédois, très endetté après une série d'acquisitions, multiplie les cessions pour se recentrer sur ses activités dans l'énergie et l'automatisation.

Les filiales allemande et suisse dans la construction devraient également être cédées en 2004, explique M. Voser dans l'entretien à Finanz und Wirtschaft. Des activités de moindre taille dans les infrastructures, principalement des centrales électriques, sont également à vendre mais ABB n'entend pas les brader, ajoute-t-il.

Le directeur financier s'est en revanche refusé à tout commentaire sur le risque de voir ABB devenir une cible pour General Electric. Il s'est contenté de déclarer n'avoir eu aucun contact avec le géant américain. - (ats) •

Contrats en Chine pour ABB

ABB a décroché une série de contrats en Chine pour un montant global de 41 millions de dollars. Ils concernent des installations pétrochimiques. Le groupe helvético-suédois fournira à deux entreprises CNOOC-Shell Petrochemical Company Ltd et Shanghai SECCO Petrochemical Company Ltd, des installations de distribution et des transformateurs. - (ats)

EN BREF

TRANSPORT

Genève approuve deux prêts à la CGN

La Compagnie générale de navigation (CGN) et sa flotte historique «Belle-Epoque» ne doivent pas disparaître du lac Léman. Le Conseil d'Etat de Genève a approuvé deux prêts pour un total de 5,1 millions de francs, destinés à sa modernisation. Ces fonds seront engagés pour la réalisation de la première des trois étapes de travaux programmées par la CGN. A savoir la rénovation de trois bateaux de la flotte «Belle-Epoque», l'achat de deux petites unités, ainsi que la modernisation du chantier naval d'Ouchy. - (ats)

BOURSE

► L'étau se resserre sur le leader mondial du travail temporaire

Soupçonné de délits d'initiés, Adecco tombe sous le coup d'une enquête du SWX

De l'autre côté de l'Atlantique, la grogne s'accroît: de nouvelles plaintes ont été déposées.

La pression sur Adecco se renforce. Alors que les plaintes collectives se multiplient aux Etats-Unis, le groupe franco-suisse se retrouve dans le colimateur de la Bourse suisse (SWX). Une enquête préliminaire a été ouverte.

Pour la Bourse suisse, il s'agit de découvrir si certains analystes ou journalistes ont pu bénéficier d'éléments supplémentaires malgré le silence affiché par le leader mondial du travail temporaire. Si tel était le cas, l'article 72 du règlement de cotation serait ainsi violé.

L'enquête pourrait durer plusieurs mois

«Engagée mardi, cette enquête pourrait durer plusieurs mois si l'on se réfère à des cas semblables dans le passé», a déclaré mercredi à l'ats le porte-parole de SWX Swiss Exchange, Jürg von Arx, revenant sur une information parue dans la Neue Zürcher Zeitung.

Pour l'heure, la Bourse ne veut dévoiler aucun nom de personne susceptible d'avoir bénéficié

de telles informations. De plus, tient à souligner Jürg von Arx, cette enquête n'a rien à voir avec le retard pris dans la diffusion des comptes 2003. La présentation des comptes peut en effet intervenir jusqu'à fin juin 2004.

En contact avec la Bourse suisse, la Commission fédérale des banques (CFB) poursuit sa collaboration avec le gendarme américain des marchés financiers, la Securities and Exchange Commission (SEC). «Nous ne pouvons rien dire sur le contenu de ces échanges», a indiqué le porte-parole de la CFB, Tanja Kocher. Par ailleurs, les choses progressent avec les autorités britanniques des services financiers (FSA). «La FSA va nous faire parvenir dans les prochains jours les données de Virt-X qui nous sont nécessaires», a assuré M. Kocher, «et une enquête pourra être ouverte».

Adecco faisant partie des valeurs vedettes du Swiss Market Index (SMI) cotées à Londres dans le système Virt-x, la Bourse suisse a besoin de la collaboration bri-

tannique pour mener son enquête.

Encore des mécontents

De l'autre côté de l'Atlantique, les mécontents se multiplient et six plaintes collectives ont désormais été déposées contre le groupe sis à Chéserey (VD). Après le cabinet Charles J. Piven de Baltimore mardi, les bureaux d'avocats US Milberg Weiss et Bull & Lifshitz ont lancé respectivement en Californie et à New

York une procédure de «class action suit». Le cabinet Charles J. Piven reproche notamment à Adecco d'avoir fait des déclarations propres à faire monter artificiellement le cours de l'action. En fin de semaine dernière, trois autres bureaux ont déjà lancé des «class actions» à New York. Ils proposent aux actionnaires - Adecco est aussi coté à la Bourse de New York - de les aider à obtenir des dommages et intérêts. - (ats) •

Adecco ne parvient pas à redresser la barre

Le titre cède 1,68% à 52,80.

TRANSPORT AÉRIEN

► La compagnie helvétique corrige le tir sur demande de ses clients

Swiss réintroduit la business class en Europe

Le système de classe unique se voulait une réponse aux stratégies des compagnies à bas prix.

Swiss fait machine arrière sur son réseau européen. La compagnie a l'intention de réintroduire en février son système de deux classes dans les avions de cinquante places, à savoir ses six Saab 2000 et ses quatorze Embraer 145. La business class refait donc surface. «Durant le mois de février, nous allons

réintroduire les deux classes sur les avions de cinquante places», a indiqué mercredi à l'ats Jean-Claude Donzel, porte-parole du transporteur national, confirmant une information parue dans le journal allemandique Zürcher Unterländer.

Le système de classe unique, soit l'economy, avait été mis en place en parallèle au concept Swiss in Europe. La compagnie avait lancé en août 2003 sa réponse aux compagnies à bas prix, en utilisant pour ses vols européens des tarifs et une publicité similaire à celle des «low cost». Sur certains vols européens, la classe affaire avait alors été supprimée.

Le porte-parole explique les raisons de ce volte-face par «le feedback des clients. Ils nous ont fait remarquer que ce pro-

duit ne correspondait pas tout à fait à leurs attentes». Swiss a donc décidé de «corriger le tir». Au final, le système aura duré à peine six mois.

La mesure n'engendre que peu de frais supplémentaires

La nouvelle business class n'engendrera pas de gros frais supplémentaires pour la compagnie. «Il n'est pas nécessaire d'engager plus de personnel de cabine, puisque ce genre d'avions fonctionne en général avec deux personnes.» Au niveau du catering (repas), cette réintroduction peut entraîner davantage de coûts, «mais cela ne sera pas énorme». M. Donzel explique de plus qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des modifications à l'intérieur de la cabine, les sièges étant les mêmes. Une séparation modu-

lable en fonction de la demande distingue les deux classes.

Par contre, pour les passagers de la classe affaire, les changements seront de taille. Ils n'auront plus à payer leur collation, pourront accéder au salon d'affaires des aéroports et faire leur enregistrement à un guichet «business class». Bref, recevoir un service en conformité avec les prix payés.

La date exacte de la remise en place de ce système n'est pas encore connue, mais les clients seront informés mercredi de ces changements. Ils ne concernent toutefois pas les avions Airbus et Jumbolino de Swiss desservant l'Europe, qui ont eux toujours conservé deux classes. De manière générale, cette décision ne «change en rien le concept low cost de Swiss», a assuré un autre porte-parole. - (ats) •